



**Transcription révisée des propos et réponses de
Jeremy Rudin, surintendant**

**23^e Conférence annuelle de KPMG sur les grands enjeux
des sociétés d'assurances
Toronto (Ontario)
Le 1^{er} décembre 2014**

Personne-ressource :

Brock Kruger
Affaires publiques
brock.kruger@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca

Version révisée de la transcription de la séance de questions
avec le surintendant Jeremy Rudin
à la 23^e Conférence annuelle de KPMG sur les grands enjeux des sociétés
d'assurances Toronto (Ontario)
Le 1^{er} décembre 2014

Transcription préparée par Media Q Inc. à l'usage exclusif du BSIF

TYPE DE PUBLICATION : Transcription
DATE : Le 1^{er} décembre 2014, 8 h 40 HE
ENDROIT : Palais des congrès du Toronto métropolitain, immeuble
nord, 255, rue Front Ouest, Toronto (Ontario)
PARTICIPANTS : Neil Parkinson, porte-parole du secteur des assurances,
KPMG
Jeremy Rudin, surintendant des institutions financières

OBJET :

Le surintendant des institutions financières, Jeremy Rudin, participe à une « causerie au coin du feu » dans le cadre de la première séance plénière de la 23^e conférence annuelle de KPMG sur les grands enjeux des sociétés d'assurances.

Neil Parkinson : Bonjour et bienvenue à tous. Je suis particulièrement heureux d'accueillir le nouveau surintendant des institutions financières, Jeremy Rudin.

Merci beaucoup, Jeremy. Nous apprécions beaucoup que vous soyez parmi nous. Nous avons eu le plaisir de recevoir votre prédécesseure à quelques reprises et je sais que, puisque vous venez d'entrer en fonction, sans pour autant être un nouveau venu dans le domaine, vous devez être très sollicité. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir accepté notre invitation.

Jeremy Rudin : Je vous en prie.

Neil Parkinson : En qualité de nouveau surintendant, vous suscitez beaucoup d'intérêt par vos attitudes, vos observations et vos réflexions. Nous aimerions savoir si, au cours de ces premiers mois de votre mandat, le secteur des assurances, que ce soit au Canada ou dans son ensemble, vous a inspiré des observations ou des réflexions.

Jeremy Rudin : Bien sûr. Le poste que j'occupais auparavant m'a permis de bien connaître le secteur. La crise financière m'a fait découvrir certaines de ses particularités. Je dirais que, s'il y a une chose qui s'est confirmée dans mon esprit depuis mon arrivée au poste de surintendant, c'est l'ampleur de la diversité du secteur. Tout cela reste de l'assurance, mais c'est très différent à bien des égards.

Commençons par le passif. Les sociétés d'assurance-vie doivent composer avec des passifs à très long terme dont l'évaluation est complexe, et leur jumelage avec l'actif pose des défis intéressants. Les risques sous-jacents des passifs à long terme évoluent probablement au fil du temps, mais il peut y avoir des exceptions.

En revanche, les passifs des assureurs multirisques sont nettement plus à court terme, encore qu'il y ait des exceptions et les gens doivent en être conscients.

Il y a aussi les hypothèques. La surveillance de l'assurance hypothécaire occupe une bonne partie de notre temps et se situe à peu près au milieu de la fourchette avec ses passifs à long terme. En revanche, l'exposition tend à diminuer avec le temps, du moins si tout va bien. Voilà pour le passif.

La structure du secteur est aussi très différente. Le secteur de l'assurance-vie est passablement concentré, mais il compte un nombre appréciable de sociétés de petite taille ou de grandes sociétés étrangères moins présentes au Canada. Dans le secteur des assurances multirisques, il y a amplement place pour un plus grand nombre de sociétés. Il y a eu consolidation, et il sera intéressant d'en suivre la progression. Nous bénéficions par ailleurs d'à peine deux assureurs hypothécaires – trois si l'on compte la société d'État. Ce sont donc des secteurs très différents. Tout cela constitue de l'assurance, mais dans des secteurs différents.

Neil Parkinson : Vous savez sans doute que nous allons parler longuement des technologies perturbatrices, des concurrents perturbateurs, et de la mesure où ils peuvent transformer rapidement le paysage du secteur de l'assurance, et des services financiers en général, probablement même au point d'affecter la viabilité d'un certain nombre de sociétés et de modèles d'affaires. Que pensez-vous de ces tendances? Sont-elles réelles, ou un peu exagérées? Y a-t-il des questions que nous pourrions sous-estimer?

Jeremy Rudin : Dans l'optique de l'organisme de réglementation, l'important n'est pas ce qui est probable, mais ce qui est possible. Plus précisément, nous ciblons les choses qui pourraient arriver et qui pourraient avoir une profonde incidence – positive ou négative – sur le secteur, et nous demandons aux entreprises d'en faire autant. Je ne passe donc pas beaucoup de temps à anticiper les changements technologiques dans le secteur des services financiers; je réfléchis plutôt aux conséquences que ces changements peuvent avoir et à ce que nous nous attendons que les institutions soient en mesure de gérer.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, cette évolution est extrêmement difficile à prévoir. Tout comme vous, je sais que le changement technologique pourrait avoir une profonde incidence sur l'ensemble du secteur de l'assurance et de ses acteurs. Et le rythme de ces changements est aussi très difficile à anticiper.

Je vais vous donner un exemple. À l'école, je devais apprendre les tables de multiplication, mais notre enseignante m'avait dit que ce n'était pas nécessaire de les mémoriser puisque, à l'avenir, tout le monde aurait des calculatrices de poche. À cette époque, la calculatrice de poche n'existait pas; c'était de la science-fiction. Notre enseignante prévoyait que ces calculatrices seraient disponibles quelques années plus tard et, en fait, elles ont mis beaucoup plus de temps à arriver sur le marché. Elles sont maintenant désuètes. Les gens les donnent parce qu'elles sont devenues tellement peu coûteuses et accessibles. Pourtant, j'enseigne les tables de multiplication à ma fille. C'est donc très difficile de savoir quand les innovations technologiques deviendront omniprésentes et quel sera leur impact.

Par conséquent, dans le secteur des assurances, ce facteur peut avoir des répercussions à bien des égards. Toutes les données supplémentaires qui sont disponibles ou qui peuvent être recueillies de manière délibérée peuvent avoir un impact de taille sur l'évaluation, la tarification et le suivi des risques. Ce pourrait être un facteur très significatif pour le secteur.

Dans d'autres secteurs, on a vu la technologie transformer le modèle de vente. Or, dans celui des assurances, le modèle de vente est un aspect très important des activités. On mise beaucoup sur les courtiers, ou sur un effectif de vente captif qui pratique la vente active, au lieu d'inviter le consommateur à visiter un site Web. Cette approche gagne en popularité en assurance, mais elle n'est pas encore omniprésente. J'ignore si elle finira par l'être, mais c'est certainement possible.

L'autre risque sur lequel nous attirons l'attention des sociétés dans l'ensemble du secteur des services financiers est le cyber-risque. Ce dernier comporte de multiples dimensions allant de l'incapacité d'utiliser un site Web pour joindre les clients à la perte d'intégrité des données. En principe, les sociétés d'assurances y sont moins vulnérables que les banques – les assureurs sont probablement une cible moins intéressante –, mais le risque demeure important parce que l'incapacité de joindre les clients et les problèmes d'intégrité des données peuvent nettement ternir l'image de marque. C'est pourquoi nous avons lancé un guide d'autoévaluation du cyber-risque pour les sociétés d'assurance que ces dernières auraient intérêt à consulter.

Neil Parkinson : Croyez-vous que l'une ou l'autre de ces tendances pourrait éventuellement menacer la sûreté et la sécurité des produits financiers ou des promesses que nos sociétés d'assurances adressent à leurs clients? À titre de responsable d'un organisme de réglementation, s'agit-il pour vous d'une nouvelle forme de question plus préoccupante?

Jeremy Rudin : Nous nous attendons à ce que les assureurs évaluent les risques qu'ils prennent. Ils doivent mesurer leurs risques. Ils doivent suivre les risques. Ils doivent gérer les risques. Et ils doivent être capitalisées de manière que, si leurs prévisions s'avèrent erronées et se traduisent par des pertes, ils puissent surmonter des

pertes graves mais vraisemblables, tout en continuant de servir leurs clients. C'est là notre principale ligne de défense.

Je crois que les changements technologiques sont plus susceptibles d'avoir un impact sur les assureurs eux-mêmes que sur l'ensemble du secteur, mais l'avenir est incertain. C'est pourquoi nous avons des organismes de réglementation.

Neil Parkinson : Parlant d'incertitude, je crois savoir que vous êtes économiste de formation, et on connaît bien des sources d'incertitude économique qui pourraient affecter la rentabilité du secteur. Que pensez-vous des conséquences du contexte économique pour les assureurs? Par exemple, croyez-vous qu'ils ont réussi à s'adapter à la faiblesse des taux d'intérêt qui prévaut depuis longtemps?

Jeremy Rudin : Je suis heureux que vous abordiez le sujet. À mon avis, la faiblesse des taux d'intérêt sur un tel laps de temps est le plus important changement économique qui pèse à l'heure actuelle sur le secteur des assurances. Le gouverneur de la Banque du Canada lui-même dit de nous attendre à ce que la faiblesse des taux d'intérêt se poursuive plus longtemps que nous ne le pensions il y a quelques mois à peine.

Dans le secteur de l'assurance-vie, cela est très significatif en raison de la nature à long terme des passifs. Dans l'ensemble, le secteur canadien de l'assurance-vie s'est bien adapté. Le modèle comptable a permis de bien refléter la faiblesse des taux d'intérêt dans le bilan, ce qui est important. Nous savons aussi que la récente modification des normes actuarielles va améliorer la constatation des taux d'intérêt, si faibles soient-ils, et accroître la comparabilité à l'échelle du secteur. Ce sont là des changements très positifs, et nous nous en réjouissons.

La faiblesse des taux d'intérêt s'est également répercutée sur le secteur des assurances multirisques. Le rétrécissement des marges d'investissement fait que l'on cible davantage la souscription. Dans l'optique de l'organisme de réglementation, l'insistance sur la souscription est toujours une bonne chose. On veut constamment mettre l'accent sur la rigueur de la souscription et se garder de négliger le risque lié au passif en disant qu'on le compensera à même le rendement des actifs.

Neil Parkinson : Le recul du dollar canadien au cours des derniers mois a aussi fait les manchettes cette année, et je présume que la forte chute des cours du pétrole n'y est pas étrangère. Que croyez-vous que cela signifie pour l'économie canadienne en général, et pour le secteur des assurances en particulier?

Jeremy Rudin : S'agissant de ce qui pourrait arriver, je m'en remets à une autorité des plus compétentes, soit le gouverneur de la Banque du Canada. Selon lui, la baisse du cours du pétrole peut avoir un effet mesurable, mais non important, sur la croissance de l'économie. Le gouverneur s'est prononcé récemment sur cette question et, depuis,

le cours du pétrole a baissé davantage. À titre de responsable d'un organisme de réglementation, j'ai tendance à insister non pas sur ce qui est probable, mais sur ce qui pourrait arriver.

L'évolution récente du prix du pétrole illustre bien pourquoi nous nous attendons à ce que les institutions soient bien outillées pour gérer les risques, qu'elles comprennent les risques auxquels elles sont exposées, et qu'elles soient bien capitalisées pour absorber les pertes importantes, mais vraisemblables, parce que la marge d'incertitude macroéconomique est très grande. Je crois que les gens ont naturellement tendance à oublier, avec le temps et en période de stabilité, que le contexte macroéconomique est devenu plus prévisible. Les soubresauts des prix des produits de base ou des cours du pétrole nous rappellent de façon très utile que les choses peuvent changer, et ce, très rapidement. Cette semaine, tout le monde parle des prix du pétrole, et cela est significatif, mais, la semaine prochaine, le mois prochain, l'an prochain, ce pourrait être autre chose.

Neil Parkinson : Vous avez parlé de la question délicate de la comptabilité, et la comptabilité d'assurance inquiète vraiment le secteur canadien des assurances, et plus particulièrement les assureurs-vie. La norme finale est presque au point. Le débat à propos des propositions visant les normes IFRS et de la question de savoir si elles sont finalement prêtes a parfois été animé. Beaucoup de gens dans cette salle croient probablement qu'il n'y a pas vraiment lieu d'en débattre, et que les normes sont loin d'être au point. Craignez-vous pour l'utilité des rapports financiers aux fins de surveillance dans ce nouveau contexte?

Jeremy Rudin : Là encore, je m'intéresse moins à ce qui va arriver qu'à ce qui pourrait arriver. Il se pourrait bien que la norme finale soit relativement aisée à mettre en œuvre pour les organismes de réglementation et les surveillants, mais nous devons être prêts à l'éventualité que ce ne soit pas le cas.

Je tiens à souligner que les normes comptables sont utilisées à diverses fins. Plus particulièrement, les sociétés cotées en bourse les emploient pour rendre des comptes aux investisseurs et aux analystes, et c'est l'une de leurs fonctions importantes. L'approche du BSIF diffère de celles d'autres organismes de réglementation. Nous préférons qu'il y ait un lien solide entre les normes de solvabilité et la comptabilité publique. C'est une bonne chose parce que cela allège le fardeau de conformité en plus de rendre tout cela plus facile à comprendre pour les sociétés, pour nous et pour les analystes en général.

C'est pourquoi, lorsque la norme comptable sera parachevée, nous préférierions que l'évaluation comptable serve de fondement au calcul des normes de solvabilité. C'est toujours l'option que nous privilégions mais le plus important, c'est que la norme de solvabilité doit fonctionner. Une fois la norme finale au point, si la norme de solvabilité est trop volatile, elle ne fonctionnera pas comme prévu. Nous allons devoir adapter nos

processus et nos normes de solvabilité pour éviter d'y intégrer toute cette volatilité parce que, dans le cas du capital prévu pour composer avec les expositions à long terme, la volatilité minera le but de la norme de solvabilité.

Nous ne prendrons pas de décision avant d'avoir fait l'essai de ce qui sera la norme finale.

Neil Parkinson : Parlons maintenant de la gestion des risques et du dispositif ORSA. Bon nombre des personnes qui sont ici aujourd'hui ont participé à l'élaboration, à l'examen et, dans certains cas, à l'approbation de ce dispositif. On retrouve bon nombre d'administrateurs externes dans cette salle. Et cette démarche a vraiment remis les pratiques sectorielles de gestion des risques au goût du jour. Qu'attendez-vous de la mise en œuvre des évaluations internes des risques et de la solvabilité – le dispositif ORSA – par les assureurs, et comment entrevoyez-vous son évolution?

Jeremy Rudin : Vous dites que le dispositif ORSA a ravivé l'intérêt du secteur pour la gestion des risques, ce qui est excellent. C'est exactement le but recherché. Le terme clé de l'expression « évaluation interne des risques et de la solvabilité » est « interne ». Nous voulons inciter les dirigeants et les conseils d'administration – ou les agents principaux, dans le cas des succursales – à évaluer eux-mêmes, de façon très détaillée et exhaustive, les risques auxquels leur société ou leur succursale est exposée.

Tel est le but premier de l'exercice. Il est important que les conseils d'administration et les dirigeants prennent ces évaluations en main et qu'elles ne proviennent pas d'un expert-conseil externe, d'un auditeur externe ou de l'actuaire désigné. Ces personnes peuvent certes y contribuer, mais l'évaluation doit présenter la perspective du conseil d'administration et de la direction à propos des risques possibles pour l'institution ou la succursale. Si le dispositif ramène la gestion et l'évaluation générale des risques au premier plan, alors il fonctionne comme prévu.

Bien que ces évaluations soient celles des institutions et non de l'organisme de réglementation, nous demandons à ces dernières de nous en faire part. Nous relèverons les pratiques les plus efficaces et nous fournirons une certaine rétroaction au secteur, dans la mesure où nous pouvons le faire. Le dispositif ORSA continuera ainsi d'évoluer et de prendre sa place dans notre régime.

Neil Parkinson : Tout compte fait, votre réflexion sur ces questions vous suggère-t-elle des aspects à l'égard desquels les assureurs doivent faire des progrès pour tirer davantage du dispositif ORSA?

Jeremy Rudin : Il faut s'attendre à ce qu'au cours de la première ronde, certaines sociétés fassent plus de progrès que d'autres. Celles dont la société mère étrangère a déjà exécuté un dispositif ORSA ont une certaine longueur d'avance. J'attendrai de voir quels sont les points forts et les points faibles généraux avant que nous ne fournissions

une rétroaction très précise. Comme je l'ai dit, je crois que nous serons bien placés, comme nous le sommes dans beaucoup d'autres domaines, pour mettre les pratiques exemplaires observées en commun avec le reste du secteur, et cela sera très utile.

Neil Parkinson : Un autre thème récurrent lié à la gestion des risques est le recensement et la gestion des risques émergents – les fameux cygnes noirs, dans certains cas. Avez-vous relevé des pratiques exemplaires permettant de cerner et de gérer les risques émergents dans l'ensemble des institutions financières?

Jeremy Rudin : Les risques émergents représentent une question très difficile, et pour cause. Nous qualifions de « risque émergent » ce dont nous sommes à peine conscients ou ce qui est le plus difficile à quantifier ou à évaluer. Et ils forment, par définition, l'aspect le plus complexe de l'équation.

Ce que je fais de mon côté – et que nous faisons en général au BSIF – à ce propos se résume à deux choses. Primo, chaque fois que nous nous réunissons pour parler des risques, je fais l'hypothèse que j'oublie quelque chose et que, peu importe à quel point nous avons soigneusement examiné le paysage des risques, il y a quelque chose que je n'ai pas vu. Pourquoi? Parce que lorsqu'on fait le bilan de n'importe quelle crise financière ou faillite d'une institution financière, on y explique à peu près toujours – du moins dirais-je qu'elles ont toutes ceci de commun, a posteriori – que les signaux d'alarme n'ont pas manqué, que c'était un accident qui ne pouvait manquer de se produire, et qu'on ne l'a pas vu venir. Soit les responsables ont fait volontairement fi des avertissements, soit ils n'ont pas su les reconnaître pour une raison quelconque.

Je pars donc toujours de cette hypothèse, et je ne manque jamais d'exaspérer les collègues du BSIF et des autres organismes canadiens de réglementation des services financiers en demandant constamment « qu'avons-nous oublié? ». Et ceci? Est-ce un signal d'alarme? Je pense qu'il faut faire cela, et c'est ce à quoi je m'emploie face aux risques émergents.

Deuxièmement, en plus de demander si nous oublions quelque chose, je suppose toujours qu'il y a effectivement quelque chose que nous avons oublié. Et peu importe à quel point je suis rassuré à la fin de la réunion même si nous avons ajouté un élément, je présume toujours qu'il y a autre chose, et que nous devons y revenir. Mais entre-temps, nous avons besoin d'un solide régime de solvabilité et de gestion des risques pour faire contrepoids à notre incapacité – démontrée à l'échelle du globe, certainement – de tenir nécessairement compte de tous les risques. Il faut donc veiller, lorsque nous scrutons l'horizon, à être en mesure – ou à peu près certains – gérer ce qui pourrait nous échapper. C'est pourquoi la question de la solvabilité revêt tant d'importance.

Neil Parkinson : Vous avez sans doute votre propre liste de risques émergents qui préoccupent le BSIF ou qui vous préoccupent à titre personnel. Y en a-t-il que vous

seriez disposé à nous mentionner qui touchent plus particulièrement le secteur des assurances?

Jeremy Rudin : Je reviens toujours à la tâche à accomplir. Ce qui me préoccupe constamment, c'est l'idée, la possibilité que nous ayons oublié quelque chose. Je suis donc impatient d'examiner les dispositifs ORSA et de voir ce que les sociétés auront relevé. Je serais réticent – le mot est peut-être trop fort – à énumérer maintenant les risques que j'estime être les plus négligés, parce que les dispositifs ORSA doivent refléter l'évaluation faite par la société, et non celle établie par l'organisme de réglementation. Nous ferons un meilleur travail à ce chapitre si nous travaillons ensemble.

Neil Parkinson : L'auditoire d'aujourd'hui est très diversifié; il y a des cadres supérieurs, des actuaires, des comptables, des administrateurs externes, bref, des gens dont les antécédents professionnels et les domaines de spécialité sont très variés. Et nous avons tous un rôle à jouer pour que le secteur des assurances demeure vigoureux et sain. Ma question assez générale est la suivante : en qualité de responsable d'un organisme de réglementation, à quels égards souhaiteriez-vous que le secteur fasse un meilleur travail et, même s'il ne s'agit pas de cela, à quels égards devrions-nous faire davantage ou faire mieux à l'avenir parce que, comme vous le savez, nous devons parfois simplement courir pour conserver notre place.

Commençons par les dirigeants des sociétés. Y a-t-il des domaines particuliers dans lesquels vous croyez que les dirigeants devront intensifier quelque peu leurs efforts au cours des prochaines années?

Jeremy Rudin : J'aimerais parler à la fois des dirigeants et des administrateurs parce que je crois que la relation entre eux est en évolution. S'il y a quelque chose pour chacun d'eux sur ma liste, c'est justement de mener à bien cette évolution.

Le BSIF a donc relevé ses attentes au sujet du rôle des conseils d'administration et des dirigeants en ce qui a trait à la supervision. Or, cela fait partie d'un mouvement plus vaste; le BSIF n'est pas le seul à avoir relevé ses attentes à l'endroit des conseils d'administration des institutions financières; les autres organismes de réglementation à travers le monde en ont fait autant. Et cela ne se limite pas au secteur des services financiers. Même dans les secteurs non réglementés, la perception et les responsabilités des conseils d'administration à l'égard de la supervision ont été renforcées de façon marquée au fil du temps, et c'est très positif. Je pense qu'il peut parfois être difficile pour les conseils d'administration et les dirigeants de saisir leur nouveaux rôles parce que ces consignes reposent sur des principes plutôt que sur des règles. Et l'on demande aux conseils d'administration ainsi qu'aux dirigeants de mettre de côté l'ancien partage des tâches et d'instaurer de meilleures relations.

Je conviens que tout cela évolue et je crois que bon nombre de sociétés – mais pas nécessairement toutes – auraient intérêt à y accorder plus d'attention. La rétroaction – directe ou indirecte – que je reçois me permet de constater que les comités de gestion des risques reçoivent de volumineux rapports renfermant des centaines de pages et des milliers de chiffres. Cela vaut certainement la peine d'y réfléchir. La supervision exercée par le comité de gestion des risques et par le conseil d'administration doit reposer sur la bonne information et, s'il y a ce genre d'interaction entre la direction et soit le comité des risques, soit le conseil d'administration, je crois que cela peut certainement être amélioré. Si le comité de gestion des risques ne retire rien des volumineux rapports que lui soumettent les dirigeants, il doit bien y avoir une raison à cela. Est-ce parce que c'est ce à quoi les dirigeants pensent que le comité de gestion des risques ou le conseil d'administration s'attend? Dans l'affirmative, le comité de gestion des risques doit donner des consignes plus claires. Si c'est ce dont le comité de gestion des risques estime vraiment avoir besoin, croit-il vraiment être en mesure d'étudier des renseignements aussi détaillés? Si ni l'un ni l'autre n'est satisfait et si chacun d'eux procède ainsi parce qu'il croit que c'est ce que veut l'organisme de réglementation, je vous dirais que ce n'est pas ce que nous entendons par l'exercice d'une supervision renforcée.

Voilà donc une question à laquelle les conseils d'administration et les dirigeants peuvent travailler. C'est un périple, et nous les aideront à l'accomplir dans toute la mesure possible.

Neil Parkinson : Que pensez-vous de la profession actuarielle? Elle joue clairement un rôle essentiel à l'égard de tous les jugements et estimations les plus complexes qui sont soumis, qu'il s'agisse de construire ou de comptabiliser les produits, tâche essentielle pour la gestion des risques. À votre avis, quelle doit être l'orientation de la profession actuarielle?

Jeremy Rudin : L'un des changements les plus significatifs est la mise à jour des normes actuarielles liées aux passifs d'assurance-vie. Cela a eu des effets très positifs, et nous en sommes très heureux. J'aimerais mentionner deux aspects quant à la suite des choses.

Premièrement, les actuaires ne sont pas des comptables. En revanche, les normes actuarielles et les normes comptables doivent se compléter, alors je m'attends à ce que la profession actuarielle demeure au fait de l'évolution des normes et des pratiques comptables, afin que ces éléments continuent de fonctionner ensemble.

Le deuxième point a trait au rôle du dispositif ORSA, lequel doit refléter l'évaluation faite par les dirigeants et par le conseil d'administration. Nous avons à l'heure actuelle deux mécanismes quelque peu parallèles ou interreliés : le dispositif ORSA et l'évaluation dynamique de la suffisance du capital, laquelle doit relever de l'actuaire désigné. Il sera intéressant d'en suivre l'évolution. Ces deux mécanismes sont liés, mais ils jouent des

rôles différents et relèvent d'entités distinctes. Nous examinerons les renseignements supplémentaires que nous obtiendrons à mesure que nous ajouterons à notre expérience du dispositif ORSA. Cela nous aidera à comprendre la perspective des conseils d'administration et des dirigeants, et celle des actuaires quant à la relation appropriée entre ces deux groupes.

Neil Parkinson : Et qu'en est-il des auditeurs? J'en suis un, et il y en a quelques autres dans l'auditoire. Les auditeurs ont été la cible de critiques, non seulement dans le secteur des services financiers mais aussi en lien avec les événements des dernières années. Que pensez-vous de la profession d'auditeur?

Jeremy Rudin : Au Canada, nous misons beaucoup sur l'information que nous fournissent les sociétés. Ce système ne peut vraiment fonctionner que si nous sommes très confiants dans l'exactitude de l'information. Même si l'audit interne et l'audit externe sont très importants pour les investisseurs des sociétés, qu'elles soient privées ou cotées en bourse, dans l'optique de l'organisme de réglementation, l'efficacité des audits est essentielle à l'obtention d'un niveau suffisant d'assurance pour être en mesure de s'appuyer sur l'information reçue. Par conséquent, tout ce que les auditeurs peuvent faire pour relever le niveau d'assurance et tirer des leçons des pratiques évolutives sera nettement utile à l'approche fondée sur des principes que nous utilisons au Canada.

Neil Parkinson : Dans quelle mesure allons-nous continuer, au pays, de déroger aux tendances internationales? Il y a aussi des modèles normalisés internationaux en Europe. On retrouve des modèles normalisés dans divers territoires, chacun imposant des normes de solvabilité plus élevées aux sociétés qui investissent à la bourse plutôt que dans les obligations, y compris celles d'État, qui sont supposément moins volatiles ou plus sûres. On peut donc se demander dans quelle mesure nous devons nous aligner de plus en plus sur les approches de ce genre étant donné le degré d'interconnexion de nos activités.

Jeremy Rudin : La communauté internationale met tout en œuvre afin d'instaurer une norme de solvabilité qui aura le même impact sur les sociétés d'assurances que celle que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a adopté à l'intention des banques. L'échéancier en ce sens est relativement serré. Les premières cibles sont les assureurs d'importance systémique mondiale, et aucune société canadienne ne fait partie de ce groupe pour le moment. Mais une norme à l'intention des groupes d'assurance internationaux est presque aussi avancée et pourrait même être adoptée plus rapidement.

Nous participons très activement aux discussions avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance à ce sujet. Nous voulons être certains que, dans la mesure où tout progresse comme prévu, la nouvelle norme tiendra compte des particularités du secteur canadien. Ces dernières ne sont pas tout à fait uniques, mais elles ne sont pas aussi présentes partout ailleurs dans le monde.

Tout bien considéré, plusieurs raisons font qu'il serait utile de disposer d'une norme internationale. D'une part, il nous serait plus facile de comparer nos activités à ce qui se fait à l'étranger. De plus, selon notre expérience du secteur bancaire, laquelle est pertinente même si elle ne s'applique pas intégralement au secteur des assurances, si vous voulez appliquer de solides normes de solvabilité à vos multinationales et si vous pouvez mettre en place un accord de base à titre de référence à l'échelle du globe, il est utile de minimiser les questions liées à l'uniformisation des règles du jeu. Il est alors plus facile d'appliquer une solide réglementation prudentielle sans hypothéquer vos propres institutions. On peut donc compter sur toutes ces retombées potentielles.

Cela dit, il reste encore du travail à faire avant d'arrêter la version finale de la norme de solvabilité des assureurs. Nous participons très activement à son élaboration et nous devons examiner le produit fini avant de décider de la façon de la mettre en œuvre au Canada. J'ai dit à quelques reprises, et je veux bien le répéter, qu'à notre avis, l'accord international sur la solvabilité est moins exigeant que la réglementation prudentielle au Canada. Nous instaurerons sûrement une norme plus élevée. C'est ce que certains de mes prédécesseurs ont fait dans le secteur bancaire, et je leur en suis reconnaissant aujourd'hui.

Neil Parkinson : Il me reste une question, que j'ai déjà posée à votre prédécesseure. Si vous avez une liste de souhaits de Noël pour le secteur, que renferme-t-elle?

Jeremy Rudin : Ce que j'ai découvert au BSIF, c'est une approche de réglementation fondée sur des principes dont l'efficacité résulte en bonne partie de nos excellents rapports avec le secteur et ses membres. Lorsque l'organisme de réglementation a de bons rapports avec le secteur, qu'il peut se fier à l'information que ce dernier lui transmet, qu'il peut être confiant que le secteur adoptera et appliquera les modifications réglementaires qui s'appuient sur des principes et les abordera avec l'idée que l'institution doit les mettre en œuvre au lieu de se contenter de les adopter par simple souci de conformité, il n'y a pas de façon plus efficace de réglementer. C'est la façon la plus efficace d'instaurer des normes prudentielles appropriées, en plus d'être moins coûteuse et de représenter un moindre fardeau pour le secteur. Chacun y trouve son compte.

Au Canada, nous avons la chance de profiter de conditions qui nous permettent de réglementer ainsi. Mon souhait pour le secteur des assurances – en fait, pour l'ensemble du secteur des services financiers – est que nous puissions maintenir une approche fondée sur des principes.

Neil Parkinson : Merci d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Je partage nettement votre avis au sujet de l'intérêt à faire en sorte que l'ensemble du secteur des services financiers entretienne de très bonnes relations avec les organismes de réglementation.

Merci de l'avoir souligné. Nous vous remercions de vos réponses et sommes impatients de travailler avec vous. Je vous remercie. (Applaudissements)

Jeremy Rudin : Je vous en prie.

-30-